

SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION - SPIP

Le SPIP est un service de l'administration pénitentiaire à compétence départementale qui intervient dans le cadre d'un mandat judiciaire et qui travaille en collaboration avec les principaux acteurs institutionnels.



 36 avenue Émile Labussière
87100 Limoges

 05 55 43 11 00

 spip-haute-vienne@justice.fr

Horaires d'accueil :

Du lundi au vendredi :
9h à 12h et 14h à 17h

Personne ressource :

Mme PIETERAERENTS, directrice fonctionnelle
du SPIP

Public visé :

Prise en charge des auteurs de violences
intrafamiliales

L'équipe de professionnels :

3 directeurs pénitentiaires d'insertion (DPIP) et
de probation
18 conseillers pénitentiaires d'insertion et de
probation (CPIP)
1 éducatrice spécialisée
1 assistante de service sociale
1 psychologue
2 personnels de surveillance en charge de la
surveillance électronique.

Missions :

--> Sa mission principale est la prévention de la récidive.

--> Ses autres missions :

- Évaluation des auteurs de violences intrafamiliales et mise en place d'un accompagnement adapté
- Suivi et contrôle du respect des obligations prononcées par les autorités judiciaires
- Liaison avec les différents services socio-éducatifs et médico-sociaux
- Lutte contre la désocialisation
- Aide à la décision judiciaire et individualisation de la peine

--> Contacts avec les victimes de violences intrafamiliales :

- contact par l'intermédiaire du CPIP dans le cadre de la prise en charge et du suivi des auteurs
- mise en place du dédommagement de la victime
- enquête victime sur requête du magistrat